

MINUTE SSE



UN ACCORD EUROPEEN SUR LES CERTIFICATIONS SSE



Le 4 septembre 2020, Didier Méné, MASE, P.Prudhon, France Chimie, Ton Jeen, SSVV (Pays-Bas) et Kris de Meester, CSM (Belgique) ont officialisé un second accord d'équivalence dans le prolongement du 1er accord signé en 2018.

Par cet accord, MASE-France Chimie (France), SSVV (Pays-Bas) et CSM (Belgique) conviennent que, même si les référentiels de formations/habilitations ne sont pas rigoureusement identiques entre ces 3 pays, ils garantissent un niveau d'exigences équivalent pour les salariés des entreprises certifiées respectivement MASE-France Chimie (Fr) et VCA-P (PB et Be).

Les salariés des entreprises certifiées MASE-France Chimie et VCA-P pourront ainsi faire valoir ces formations/habilitations pour travailler dans les autres pays sans qu'un nouvel examen ne doive être passé. A l'heure où l'activité s'est internationalisée, ce second accord permet de faciliter la mobilité et les interventions des entreprises en dehors de nos frontières. Il pose les bases d'un véritable passeport SSE européen pour les entreprises et leurs salariés et renforce la position de leader des certifications SSE de l'alliance MASE-France Chimie-VCA en Europe.

La Santé, Sécurité et l'Environnement sont notre priorité!